

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du dix septembre deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le dix septembre deux mil vingt-six.

Présents : CLEMENT Sylvain, CLAISSE Fernand, MEIRE DA SILVA Albertina, FRANCKE Olivier, FLAMENT Séverine, MATTON Philippe, DEBUSSCHERE Albert, THULLIER Sabine, LAURENT Eric, DARRAS Laurent, DUGRAIN Sophie, DEKERLE Bérangère, FALLOUEY Charles, RACINET Marine, LE LAGADEC Matthieu, CNOCKAERT David, MARESCAUX Périne, SAMMARCELLI Elise, LANGLANT Margaux.

Absents : DESCAMPS Jacques donne procuration à MATTON Philippe, DEFFRENNES Pascale donne procuration à FALLOUEY Charles, CARDON Guillaume donne procuration à MEIRE DA SILVA Albertina.

Effectif légal	Effectif en exercice	Présents	Absents avec procuration	Absent sans procuration
23	22	19	3	0

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE DA SILVA.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2026-09-16/06 Désignation d'un référent cimetière pour la commune de Pont-à-Marcq – Mandat 2026-2032

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans un souci de meilleure coordination, notamment entre les services et les habitants de la commune, il est utile que soit désigné un référent cimetière.

Celui-ci aura pour missions d'être l'interface entre les pontamarcquois et les services municipaux, de proposer et suivre, notamment avec l'adjoint concerné, les travaux d'entretien du cimetière, de proposer et suivre les modifications du règlement du cimetière, de rendre compte au conseil municipal de tout élément concernant le cimetière communal.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature.

Monsieur Matthieu LE LAGADEC se déclare candidat. Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir voter à main levée.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, désignent Matthieu LE LAGADEC référent cimetière.

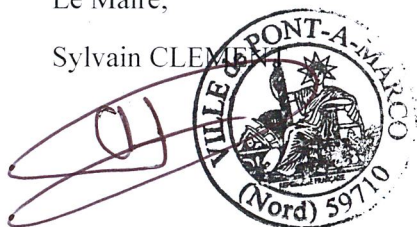
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 17/09/2026,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

